

Marée à La Rochelle - la Pallice : PM 22/6 à 17h53 (5.83 m) - BM le 23/6 à 0h09 (1.43 m) coeff 78
Coucher du soleil : 21h57

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le **canal VHF de la course** : **canal 74**.
- 3.4 Le groupe Whatsapp de la régata :



6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Date des courses : Nuit du 22/6/2024 au 23/6/2024
6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 19h55.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est : **baie de La Rochelle, Pertuis d'Antioche, Pertuis Breton**

9. LES PARCOURS

- 9.2 Le parcours, sous réserves de changements apportés par le comité de course et annoncés à la VHF au plus tard 15 minutes avant le départ, est ainsi défini :

<i>Marque</i>	<i>A laisser / contourner</i>	<i>coté</i>	<i>Réduction possible, auto-pointage requis</i>
Départ Ouest Minimes	A laisser à	bâbord	
Marie Anne	A contourner et laisser à	bâbord	
Nord Ouest Aix	A contourner et laisser à	tribord	
Roche du Sud	A contourner et laisser à	tribord	
Bouée Sud Filière de la rade des basques	A contourner et laisser à	bâbord	
Arrivée Ouest Minimes	A laisser à	bâbord	

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont celles indiquées dans les arrêtés préfectoraux et les Instructions Nautiques du SHOM, tels que le banc du Lavardin, les abords du Fort Boyard, la zone du port de La Pallice et les filières de la rade des basques.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre **la bouée CNLR orange à l'extrémité tribord** et **le côté parcours de la Ouest Minimes à l'extrémité bâbord**.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le **canal VHF de la course**. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre le phare du bout du monde et **le côté parcours de la bouée Ouest Minimes qu'il faudra laisser à moins de 3 longueurs**.

14.2 Chaque concurrent doit noter son heure d'arrivée en heure légale (heure GPS en heures minutes et secondes) et la **transmettre par SMS avec le nom du bateau au 06.68.12.94.82 dans les dix minutes suivant son arrivée (et non pas par VHF).**

19. REGLES DE SECURITE

19.1a Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire pour tout bateau.

19.1b [DP] [NP] Emargement par appel VHF des bateaux et des équipages sur l'eau par le comité de course avant le départ de la première course de la journée.

19.1c **[Le port de la brassière est obligatoire pour tous les concurrents naviguant en solitaire et pour tous 1 h avant l'heure de coucher du soleil.**

L'administration des affaires maritimes recommande le port permanent pour tous.

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est : voir en §3

19.4 **Utilisation du Bout dehors :** Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés CHARRETTE III – SUN ODYSSEY 40

28. PRIX

Un prix pourra être remis à chaque concurrent lors du pot amical dimanche 23/6 midi.

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : Frédéric BOURDEREAU & Philippe BARDIN (06 68 12 94 82)

Commissaire aux résultats : Rémi Gueniot

Parcours pour information :

